# N-PENTANE FOR HPLC & SPECTROSCOPY MSDS

N° CAS: 109-66-0 MSDS



# MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

N° CAS 109-66-0 Code du produit : 0238B

Structure chimique CH<sub>3</sub>(CH<sub>2</sub>)<sub>3</sub>CH<sub>3</sub>

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes 1.2.1.

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### Utilisations déconseillées 1.2.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3.

LOBA CHEMIE PVT.LTD. 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba 400005 Mumbai - INDIA T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

#### Numéro d'appel d'urgence 1.4.

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225

catégorie 2

Toxicité spécifique pour

H336

certains organes cibles -

Exposition unique,

catégorie 3

H304

Danger par aspiration,

catégorie 1

Dangereux pour le milieu H411

aquatique — Danger

chronique, catégorie 2

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

13/04/2016 1/12 www.lobachemie.com

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F+; R12 Xn; R65 N; R51/53 R66 R67

Texte complet des phrases R: voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)









GHS02

GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

: Danger

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel antidéflagrant.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, poussières, fumées, gaz.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 - EN ĆAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau . P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P331 - NE PAS faire vomir.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

www.lobachemie.com 13/04/2016 2/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom : n-PENTANE FOR HPLC & SPECTROSCOPY

N° CAS : 109-66-0

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/....

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après ingestion : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

www.lobachemie.com 13/04/2016 3/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Recueillir le

produit répandu.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du

traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 13/04/2016 4/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear Colorless.

Odeur : mild odor,gasoline-like,pleasant odor.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: 28.6

Point de fusion : -130 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 35 - 36 °C

Point d'éclair : -49 °C

Température d'auto-inflammation : 260 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Flammable

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

Pression de vapeur : 579 hPa at 20 °C

Densité relative de vapeur à 20 °C : 2.5

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0.62 g/cm³

Solubilité : Eau: 0.04 % at 20°C

Log Pow : 3.39

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 0.014 - 0.083 vol %

# 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 13/04/2016 5/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Etincelles, Chaleur, Flamme nue,

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Indications complémentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition unique)

: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

www.lobachemie.com 13/04/2016 6/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### n-PENTANE FOR HPLC & SPECTROSCOPY (109-66-0)

Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

n-PENTANE FOR HPLC & SPECTROSCOPY (109-66-0)	
Log Pow	3.39

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou

internationale.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant

inflammables.

Ecologie - déchets

: Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1265

 N° ONU (IMDG)
 : 1265

 N° ONU (IATA)
 : 1265

 N° ONU (ADN)
 : 1265

 N° ONU (RID)
 : 1265

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : PENTANES
Désignation officielle de transport (IMDG) : PENTANES
Désignation officielle de transport (IATA) : Pentanes
Désignation officielle de transport (ADN) : PENTANES
Désignation officielle de transport (RID) : PENTANES

Description document de transport (ADR) : UN 1265 PENTANES, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) : UN 1265 PENTANES, 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) : UN 1265 Pentanes, 3, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) : UN 1265 PENTANES, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT Description document de transport (RID) : UN 1265 PENTANES, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

www.lobachemie.com 13/04/2016 7/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

# **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport : 3

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3



: 3

: 3

: 3

: 3

#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



# IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3



# ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3



# RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3



www.lobachemie.com 13/04/2016 8/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

# Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II Groupe d'emballage (IMDG) : 11 : II Groupe d'emballage (IATA) : II Groupe d'emballage (ADN) : II Groupe d'emballage (RID)

#### **Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Oui : Oui Polluant marin

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

: T4

#### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 14.6.

## - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1 Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : E2

: P001, IBC02 Instructions d'emballage (ADR)

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B8 Dispositions particulières relatives à : MP19

l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes : TP1

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : L1.5BN Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales de transport -: S2, S20

**Exploitation (ADR)** 

: 33 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

33 1265

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : 3YE

# - Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L Quantités exceptées (IMDG) : E2 Instructions d'emballage (IMDG) : P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T4 : TP1 Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)

N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-D Catégorie de chargement (IMDG) : E

Propriétés et observations (IMDG) Colourless liquids with a paraffin-like odour. Explosive limits: 1.4% to 8%. normal-

PENTANE: boiling point 36°C. Immiscible with water. Slightly irritating to skin, eyes

and mucous membranes. Narcotic in high concentrations.

N° GSMU

www.lobachemie.com 13/04/2016 9/12

: E2

: 364

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

## - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et : Y341

cargo (IATA)

Quantité nette max, pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers : 353

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers : 5L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Code ERG (IATA) : 3H

## - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1 Quantités limitées (ADN) : 1L Quantités exceptées (ADN) : E2 Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A Ventilation (ADN) : VE01 Nombre de cônes/feux bleus (ADN) • 1

# - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1 Quantités limitées (RID) : 1L Quantités exceptées (RID) : E2

: P001, IBC02 Instructions d'emballage (RID)

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B8 Dispositions particulières relatives à : MP19

l'emballage en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et : T4

conteneurs pour vrac (RID)

: TP1

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L1.5BN

Catégorie de transport (RID) : 2 Colis express (RID) : CE7 Numéro d'identification du danger (RID) : 33

# Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

n-PENTANE FOR HPLC & SPECTROSCOPY n'est pas sur la liste Candidate REACH

n-PENTANE FOR HPLC & SPECTROSCOPY n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

www.lobachemie.com 13/04/2016 10/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

#### 15.1.2. Directives nationales

#### **Allemagne**

12e ordonnance de mise en application de : la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve liist van voor de

voortplanting giftige stoffen –

Vruchtbaarheid

: La substance n'est pas listée

NIET limitations liint van vaar de

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: La substance n'est pas listée

#### **Danemark**

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des

liquides inflammables doivent être suivies

Recommandations règlementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R12	Extrêmement inflammable
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

www.lobachemie.com 13/04/2016 11/12

# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F+	Extrêmement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 13/04/2016 12/12